



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 14 JUIN 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-058 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 8 juin 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, J. FORTE, B. GRANDCAMP, R. REVIL, J. ROBERT.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno GATTAZ.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Vente d'une partie de la parcelle AH 401 dans le secteur de Fond Bernard, à la société CAD IMMO

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : La Commune de Voiron est propriétaire depuis 2005 de la parcelle non bâtie en nature de prairie cadastrée AH 401, située au 44 avenue du Huit Mai 1945, dans le secteur de Fond Bernard à Voiron.

Ce terrain avait été acquis à l'époque au titre de l'Emplacement Réservé n°79 pour les besoins de l'aménagement de la voirie à usage du SDIS. Cet équipement est aujourd'hui réalisé, mais laisse un reliquat de sol conséquent non affecté. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de le mettre en vente.

Ainsi, un accord est intervenu avec la société CAD IMMO, représentée par Monsieur Lionel MASSIT, qui se porte acquéreur d'une emprise d'environ 2840 m² à valoir sur la parcelle AH 401, au prix de 200 000 euros, et qui permettra la réalisation de deux à trois lots pour maisons individuelles.

La surface cédée fera ultérieurement l'objet d'un découpage par géomètre, lequel réattribuera également un nouveau numéro cadastral à la parcelle présentement vendue.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du mardi 29 mai 2017,

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 mars 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à la société CAD IMMO, au prix de 200 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,



Yves ALLARDIN